

Pour des raisons d'organisation du personnel d'encadrement, du strict respect de la législation, de la commande préalable de repas et de la programmation des activités, les familles doivent **OBLIGATOIREMENT** réserver les jours de présence de leur enfant en Accueil de Loisirs. En l'absence de réservation, les conditions optimales d'accueil des enfants ne peuvent pas être garanties.

Les familles doivent effectuer leurs réservations sur Internet en se connectant à leur Portail Famille avec les identifiants reçus lors de l'inscription

A titre exceptionnel (pas de connexion internet ou difficulté à maîtriser les outils informatiques), les réservations peuvent être effectuées auprès des antennes administratives Enfance Jeunesse, sur place ou par mail.

***Aucune réservation par téléphone ne sera acceptée.***

**Les modalités sont les suivantes :**

Les mercredis sont organisés en 3 sessions : 1 session de septembre à décembre, 1 session de janvier à mars et 1 session d'avril à juin.

Les vacances scolaires sont organisées en 6 sessions : 1 session par petites vacances, 1 session pour le mois de juillet et 1 session pour le mois d'août.

➤ Les réservations et annulations sont possibles durant une période de 15 jours situés 3 semaines avant le début de la session. Un planning est communiqué aux familles chaque année via le portail famille D'Clic.

➤ **Une réservation hors délai, validée par le directeur d'une structure en fonction du nombre de places disponibles restantes, entraîne automatiquement une majoration de 5€ par jour et par enfant.**

➤ En cas d'absence de l'enfant :

- Pour les mercredis en période scolaire :
  - Sans justificatif : l'accueil est facturé et majoré de 30 € par jour d'absence
  - Avec justificatif : l'accueil n'est pas facturé
- Pour les vacances scolaires :
  - Sans justificatif : l'accueil est facturé et majoré de 30 € par jour d'absence
  - Avec justificatif : une carence de 2 jours par semaine est appliquée (2 jours sont donc facturés) sauf en cas d'hospitalisation ou de décès

➤ Les justificatifs acceptés sont les suivants :

- Certificat médical,
- Certificat d'hospitalisation,
- Avis de décès d'un membre de la famille (avec justificatif du lien de parenté)

Ces documents doivent être transmis avant la fin du mois en cours à l'antenne administrative.

L'Agglomération se réserve le droit de ne pas accepter un enfant dont la famille n'aurait pas procédé à l'inscription. De la même façon, la collectivité se réserve le droit de ne pas accepter un enfant dont la famille n'aurait pas effectué de réservation préalable. Toutefois, les situations particulières ou à caractère urgent peuvent être étudiées, sous réserve de places disponibles et du respect des taux d'encadrement légaux.

1.

Le calendrier annuel est découpé en sessions

Par exemple : une session pour les mercredis de Septembre à Décembre



1 Mercredis de Septembre à Décembre

2 Vacances de fin d'année

3 Mercredis de Janvier à Mars

Etc...

2.

Pour chaque session, on ouvre une fenêtre de réservation de 2 semaines

Durant cette fenêtre, je peux réserver ou annuler pour toute la session à venir



Fenêtre de réservation

Je peux réserver ou annuler pour toute la session

2 semaines



3 semaines d'écart entre la fenêtre de réservation et la session.

Je ne peux plus réserver ou annuler !

Session

Mercredis de Septembre à Décembre

1er au dernier mercredi

3.

J'ai réservé certains jours sur D'CLIC

Que se passe-t-il si mon enfant ne vient pas aux journées réservées ?



Je présente un justificatif dans les délais, je ne suis pas facturé pour cette absence (hors jours de carence prévus par le règlement intérieur)



Je ne présente pas de justificatif dans les délais, je suis facturé au tarif de la journée habituelle, avec un supplément de 30€ par jour d'absence

4.

Pour l'année scolaire 2025-2026, ça donne quoi ?

Voici les fenêtres de réservations et d'annulations en fonction des sessions



## SESSIONS

Vacances d'automne - 20 au 31 octobre 2025  
Vacances de fin d'année - 22 au 31 décembre 2025  
Vacances d'hiver - 23 février au 6 mars 2026  
Vacances de printemps - 20 au 30 avril 2026

Vacances d'été - 6 au 31 juillet 2026  
Vacances d'été - 2 au 28 août 2026

Mercredis - 3 septembre 2025 au 17 décembre 2025  
Mercredis - 7 janvier au 15 avril 2026  
Mercredis - 6 mai au 1er juillet 2026

## Fenêtres de réservations et d'annulations

15 au 28 septembre 2025  
17 au 30 novembre 2025  
19 janvier au 1er février 2026  
16 au 29 mars 2026

01 au 14 juin 2026  
29 juin au 12 juillet 2026

04 au 27 août 2025  
01 au 14 décembre 2025  
30 mars au 12 avril 2026